

*École élémentaire les Prés Verts et Grands Prés Verts
30 avenue Gabriel Fauré
35235 Thorigné Fouillard
ecole.0351765d@ac-rennes.fr*

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE du Jeudi 13 novembre 2025 à 18h 30

Présents :

Parents d'élèves élus (RPE) : Guillaume BUFFET, Dora CITEAU, Claire LE MENTEC, Amar KACHENOURA, Aude NÉDELEC et Ludivine PÉRON .

Enseignants : Maëla LE BARBU, Louisanne BURLOT, Caroline GUILLET, Céline GLEMAREC, Solène BELLIARD, Michèle SCHUMER, Marion CONAN, Grégory JOSSEAUME, Tatiana COURTOIS, Pauline PRIOUX, Anne-Julie RIGUIDEL-BALCON, Guillaume MOL, Esthelle STRAUB, Rose BLECON, Katell PEDURAND .

Elu : Madame MAHEO Adjointe au maire en charge des affaires scolaires

Excusés : Sandrine PLANTARD et Mme BARRIET, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Ordre du jour:

A Mise en place du conseil d'école

B Approbation du compte rendu du dernier conseil d'école

C Adoption du règlement intérieur

D Bilan de la rentrée et les Projets de l'école

E Sécurité dans et autour des écoles, P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

F Les investissements et travaux d'été

G Les Projets de l'APE

A. Mise en place du conseil d'école

1. Présentation des membres du conseil :

Secrétaire (s) de séance : Mme Le Barbu

La composition et les attributions du conseil d'école sont rappelées (articles D411.1 et D411.2 du Code de l'éducation) :

Assistant avec voix délibérative :

- La Directrice d'école, présidente.

- Le Maire ou son représentant, **un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.**

- Le Directeur des services périscolaires. Depuis octobre 2025 le **Directeur des Services Périscolaire est également invité à y participer notamment en raison depuis que le ministère de la Jeunesse et du Sport a rejoint le Ministère de l'Éducation Nationale pour favoriser une harmonisation des Temps de l'enfant. Cela permettra donc une meilleure continuité éducative.**

- Tous les Professeurs de l'école y compris ceux qui y travaillent à temps partiels ou le remplaçant en fonction dans l'école au moment du conseil.

- Un des Professeurs du réseau d'aides spécialisées.
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école (13 pour notre école)

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale assiste de droit aux réunions.

La Directrice peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile. Par exemple le cuisinier de l'école etc.

Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances de conseil d'école sans prendre part au débat. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence du titulaire qu'ils remplacent.

Les compétences du Conseil d'École :

- Vote le règlement intérieur.
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - Les actions pédagogiques entreprises, actions à l'initiative des enseignants
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants porteurs de handicap
 - Les activités périscolaires dont la restauration
 - L'hygiène scolaire
 - La protection et la sécurité des enfants
- Adopte le projet d'école.

C'est donc dans ce cadre que nos échanges se construisent.

Les délégués des parents d'élèves élus ont pour mission première d'aider au bon fonctionnement de l'école de façon constructive. Ils sont les intermédiaires des familles auprès du conseil d'école et doivent donc filtrer les questions qui ne relèvent pas de cette instance. Les parents élus se font le relais des questions, avis et suggestions des parents d'élèves.

Le conseil d'école n'est ni un tribunal, ni une tribune politique. Chacun y a un rôle qu'il se doit de respecter. Le dialogue ne signifie pas une critique systématique des actions menées ou non menées.

Une commission « activités périscolaires » existe. Les partenaires y sont conviés, un compte-rendu est également transmis.

- Approbation du règlement du conseil d'école à l'unanimité.

2. Élections des parents d'élèves :

Le vote de cette année s'est déroulé par correspondance. La liste présentée a été élue avec 271 voix pour 460 inscrits, soit avec un taux de participation de 65 %, encore en hausse 48,16% en 2023, 57,23 % en 2024 .

Le vote par correspondance s'est bien déroulé. Cette organisation (vote par correspondance « manuel ou électronique ») sera conservée définitivement pour les années à venir.

Question des parents :

Nous aimerais proposer le vote électronique pour les prochaines élections de RPE, éventuellement en complément du vote papier.

Réponse de l'école :

Nous sommes en attente de réponse de la part des services de l'Éducation Nationale. A l'étude suivant ce qui sera proposé par l'administration.

- Approbation à l'unanimité du vote par correspondance pour les toutes les futures élections des parents d'élèves en attente du vote électronique s'il se présente.

B. Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école.

Un compte rendu du conseil d'école du **17 juin 2025** a été transmis à tous les enseignants présents l'an passé ainsi qu'aux parents déjà élus, il a été affiché, se trouve sur le BLOG de l'école. La directrice demande si le compte rendu est approuvé.

- Approbation à l'unanimité.

Le prochain CR sera transmis aux membres dans sa totalité mais affiché partiellement car certaines données sont sensibles. Les parents intéressés pourront se rapprocher de l'école pour disposer du document complet.

C. Adoption du règlement intérieur de l'école.

Le règlement présenté aux familles en début d'année est celui de l'an passé. Nous avons apporté des modifications en ce début d'année scolaire 2025. Le règlement départemental est incontournable et il suffit d'y faire référence pour tout point non prévu par le nôtre .

- un seul règlement car une seule école.
- un règlement disponible sur le site de l'école .
- une charte « Informatique et Internet » disponible sur le site de l'école.
- une charte de la laïcité.

Des précisions sur les modifications du règlement intérieur : Cette année le protocole pHARe

Présentation du protocole Phare (Prévention du Harcèlement à l'école) : article 3.4 du Règlement intérieur

Art. L. 511-3-1 du code de l'éducation : Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale.

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et de la prévention du harcèlement, l'école met en œuvre un protocole de prise en charge des situations d'intimidation entre élèves. Des enseignants de l'école ont reçu une formation spécifique à ce sujet cette année. Par conséquent, nous avons pu constituer deux équipes que l'on a appelé « équipes bien-être » qui ont pour mission de traiter les situations éventuelles.

Ses objectifs :

- Mettre un terme à l'intimidation, en faisant partager une « préoccupation » sur la situation de l'élève visé.
- Permettre à chacun de sortir positivement de ce processus, avant que cela ne devienne du harcèlement.

La méthode mise en œuvre au sein de l'école (préconisée par l'Éducation nationale), dite de "la préoccupation partagée" (adaptée en France par J.P. Bellon à partir des travaux du psychologue A. Pikas), s'appuie sur le principe que les intimidations ou moqueries sont souvent des phénomènes de groupe.

Cette méthode s'attache à briser l'unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive. Elle consiste à écouter l'élève ciblé par les intimidations, puis à mener une série d'entretiens individuels courts (au maximum 5 min) avec des élèves choisis pour permettre de faire évoluer la situation au bénéfice de l'élève ciblé, à qui nous faisons part de notre préoccupation pour l'élève en souffrance. Nous recherchons alors, avec chaque élève, ce

qu'il pourrait lui-même mettre en œuvre pour que l'élève visé aille mieux, ce qui a généralement comme effet de faire cesser les intimidations.

L'approche est non blâmante. Les professionnels qui mènent les entretiens n'ont pas pour but de rechercher les responsabilités ni de sanctionner les auteurs, mais de faire cesser au plus vite les intimidations en évitant tout esprit de revanche. Cette méthode donne généralement de bons résultats (dans 80% des cas, cela cesse), son efficacité reposant à la fois sur la détection précoce des élèves cibles d'intimidations ou de moqueries et sur la réactivité de l'équipe qui met en place les entretiens. Si cela ne donnait pas les résultats espérés (au bout de 15 jours), la directrice pourrait être amenée à rencontrer les parents de l'intimidateur présumé et pourrait prononcer, si nécessaire, une exclusion temporaire de 5 jours de l'établissement.

Toute personne (élève, personnel ou responsable légal) ayant connaissance d'une situation d'intimidation ou de moquerie à caractère répétitif doit immédiatement le signaler à l'un des membres du groupe de l'équipe « bien-être », tous à même de conduire des entretiens individuels avec les élèves."

Question des parents :

A-t-on distribué le questionnaire sur le harcèlement ?

L'année dernière, un questionnaire a été travaillé avec le CPC en lien avec la convention sur les temps de l'enfant . Cette année : choix de faire une journée contre le harcèlement, le 28 novembre (discussions prévues dans les classes).

Question des parents d'élèves :

Sortie des enfants à 16h30

Est-il possible de clarifier les obligations, les responsabilités et les pratiques entre le scolaire et périscolaire pour les sorties de fin de journée de l'école?

Un enfant de CP/CE1 peut-il quitter l'école seul le soir?

Réponse de l'école:

Les enseignants sont en charge des élèves jusqu'au portail. En résumé tous les élèves devraient sortir à 16h30, ceux inscrits au périscolaire devraient revenir dans l'école. Dans les faits les élèves inscrits au Périscolaire sont récupérés par les animateurs à la sortie des classes que ce soit aux PV ou aux GPV. La difficulté est que certains élèves ne respectent pas leur engagement, ils peuvent sortir même s'ils sont inscrits au Périscolaire. Nous nous organisons pour que cela ne se produise pas.

Les élèves de CP/CE1 en théorie peuvent sortir s'ils ne sont pas inscrits à la garderie car ils ne sont plus sous la responsabilité des enseignants en franchissant le portail à 16h30, charge aux parents d'être présents. En pratique les enseignants vérifient que les élèves ne soient pas seuls sauf si certains échappent d'eux-même à leur surveillance, profitant d'un moment d'échange entre parent et enseignant par exemple. Cela se produit malgré les mises en garde des enseignants et la demande explicite de ne partir qu'avec autorisation de leur part.

Question des parents :

Punitions sur temps de sport ou de récréation

Des familles nous ont fait part que la classe de leurs enfants n'aurait pas eu de sport à plusieurs reprises suite à des comportements inappropriés de certains élèves. D'autres familles s'interrogent sur l'utilisation d'une partie du temps de récréation pour des punitions et les impacts que cela pourrait avoir sur les enfants concernés.

Réponse de l'école :

Une précision : les temps consacrés à chaque matière sont annualisés, comme dit lors d'un précédent conseil d'école, lorsque les enfants n'ont pas de séance de mathématiques ou de grammaire... ce genre de sentiment de la part des élèves ne semble pas être remonté auprès des familles.

Par ailleurs, dans notre enseignement, il existe l'apprentissage du Vivre ensemble. Cela implique des obligations d'attitude et de respect des autres élèves. Lorsque les conditions ne sont pas réunies pour qu'une activité quelle qu'elle soit ait lieu, l'enseignant est contraint de reporter ou d'annuler un projet. Des mises en garde n'ont de sens que si on

s'y tient. Le sport demande de sortir de l'établissement et un respect de chacun des règles de sécurité. Annuler ce type de séance peut s'avérer nécessaire si les conditions d'activité ne sont pas réunies. Il s'agit de prendre soin de tous, y compris de l'enseignant qui doit se sentir en capacité de mener sa séance de sport sans avoir besoin de déployer un surcroît d'énergie en raison d'une mauvaise attitude de certains élèves. Cette décision est prise au bénéfice de tous, même si cela génère des déceptions.

Pour ce qui est des récréations, voici ce que dit le règlement intérieur : « Un élève ne peut être privé de la totalité de la récréation à titre de punition. »

Quelques points sur lesquels nous pouvons insister :

-la fréquentation régulière

Nous rappelons que l'inscription à l'école vaut obligation d'assiduité. Nous luttons contre les rendez-vous de convenances personnelles, les départs en vacances et les absences à répétition (celles-ci font légitimement l'objet d'un signalement pour absentéisme à l'inspecteur d'académie après quatre demi-journées d'absences non justifiées. Les parents s'exposent alors à des sanctions pénales).

-la surveillance de tous

Elle est effective sur le temps scolaire, il est à rappeler que le plan Vigipirate Renforcé est toujours d'actualité et que nous devons donc redoubler de vigilance, surveiller les ouvertures et fermetures des portes autant que faire se peut... c'est pourquoi il est demandé la plus grande ponctualité aux élèves.

-la responsabilité des uns et des autres selon les moments de la journée

Il est rappelé que, sortis de l'école, les élèves ne sont plus sous la responsabilité des enseignants : « Hors de l'enceinte scolaire, les enfants sont sous la responsabilité des parents selon les modalités qu'ils choisissent. ». Il faut signaler aux enfants qu'en cas d'absence de la personne qui vient les chercher, il doit revenir à l'école.

- la santé : En cas de trouble de santé, nécessité d'établir un PAI (projet d'accueil individualisé) qui doit être validé par le Médecin de l'Éducation Nationale. Pas de prise de médicament à l'école sans PAI. Actuellement notre école compte 15 PAI.

La messagerie vocale est écouteée dès que possible dans la journée. La directrice participe à des réunions, s'occupe de problèmes internes (entre les élèves, absence d'un enseignant, gestion de fournisseurs, organisation de sorties) et ne peut prévenir immédiatement. Par ailleurs elle n'est pas présente sur les 2 sites à la fois et répond régulièrement à des missions extérieures à l'école. En cas d'absence répétée, les enseignants sont en alerte et contactent les familles au plus vite.

La directrice passe au vote pour l'adoption du règlement intérieur. Approbation à l'unanimité.

E. Bilan de la rentrée, organisation de l'école

Accueil des parents : réunion de rentrée

Avis des parents de l'école :

Les Représentants des parents d'élèves ont enregistrés des retours positifs concernant l'affichage anticipé habituel des listes de la classe. Les familles apprécient car cela permet de rassurer leurs enfants.

Réponse de l'école :

L'anticipation est plus visible lorsqu'il y a un week-end juste après l'affichage, mais l'équipe enseignante obéit à une journée de prérentrée contrainte, la veille de la rentrée.

Avis des RPE

Par ailleurs les familles ont apprécié le passage de la Directrice dans les classes et les échanges que cela a permis plutôt qu'un discours général dans le hall de l'école.

Pendant le mois de septembre, des réunions de rentrée ont permis la rencontre des parents d'élèves et des familles. Mme Burlot a accueilli les parents présents pour une réunion d'information dans chaque classe.

Nous remercions vivement les nombreux parents présents.

Lors de cette réunion Mme Burlot a insisté sur cette communauté éducative et la coéducation à laquelle nous appartenons tous ou participons avec chacun un rôle différent à jouer. Nous sommes 3 partenaires.

Cette communauté a un seul objectif : contenu dans mot « Éducation », venant du mot latin « educare » qui signifie « prendre soin de ».

Il s'agit donc de prendre soin des enfants.

Le 1^{er} partenaire ce sont les parents en préservant les élèves de telle sorte qu'ils soient disponibles aux apprentissages (alimentation, sommeil, méfaits des écrans (4 temps sans écran), communication respectueuse....). Les parents également actifs dans les associations l'une, l'APE, dont le but est d'animer la vie de l'école (hors temps scolaire) et de collecter des fonds, l'autre les RPE (représentants des parents d'élèves) présents lors des Conseil d'école : ils relayent les préoccupations des parents et sont à votre disposition pour servir d'intermédiaire si vous en ressentez le besoin.

Les enseignants sont le 2^{ème} partenaire, des professionnels, représentant l'Éducation Nationale et donc en charge de l'enseignement et des choix pédagogiques. Toutes leurs décisions étant prises en rapport avec la construction des connaissances et des compétences nécessaires à la scolarité actuelle et future des élèves. Chaque élève bénéficie chaque jour de l'attention de son enseignant et ceci lors de chaque apprentissage. Être disponible aux élèves, à chaque élève, est notre priorité et correspond à notre métier.

Le 3^{ème} partenaire : ce sont les services municipaux en soutien logistique et également éducatif sur les temps périscolaires donc en dehors des temps d'enseignement. Les animateurs encadrent des activités ludiques et sportives ou des temps de jeux libres sur des temps longs avec des groupes d'élèves mélangés, la prise des repas également. Il s'agit alors de personnel municipal.

Seule une relation de confiance permet l'équilibre de cet écosystème que représente l'école. Les choix des enseignants sont au bénéfice des élèves et donnent parfois lieu à des concertations importantes.

Le discours de Mme BURLOT était centré sur un devoir de vigilance par rapport à l'usage des écrans : Dans un rapport publié au mois d'avril 2024, des scientifiques ont démontré la dangerosité des écrans notamment auprès des enfants. Ils encouragent à réduire considérablement, voire supprimer le temps d'écran (infographie les 4 temps des écrans, temps possible d'accès aux écrans avec présence d'adulte, présentation des conférences proposées par la Mairie dans le cadre du PEDT).

RAPPEL Usage du cahier de correspondance : pour communiquer sans aucune équivoque, il est préférable de prendre des rendez-vous en utilisant le cahier de correspondance.

Dynamique de ce début d'année :

Le début d'année s'est bien déroulé. Mme Drazic, en poste dans l'école pendant de longues années, occupe maintenant un poste d'enseignante itinérante d'allemand et ne propose plus son enseignement dans sa classe de CM1. Nous la remercions pour ses actions très fortes au sein de notre école (notamment l'organisation si exigeante des sorties avec nuitée).

Demandes spécifiques des Parents d'élèves :

Documents de rentrée pour les CP

La liste des fournitures scolaires a été distribuée aux familles en juin, et il est tout à fait normal que les enseignants la complètent à la rentrée en fonction des besoins. Pour faciliter l'organisation des familles, serait-il envisageable de regrouper l'annonce de ces compléments en une seule communication, plutôt que de les étaler sur plusieurs jours afin d'éviter les achats fractionnés ?

Serait-il possible de distribuer plus tôt le document relatif aux personnes autorisées à récupérer les enfants à l'école ou à contacter en cas d'urgence ? Cette année, ce document a été remis après d'autres supports moins urgents.

Réponse de l'école :

Fournitures :Les enseignants font au mieux.

Pour les numéros d'urgence, les professeurs de CP demanderont les numéros le jour de la rentrée ou il y aura une transmission de la part des enseignants de GS.

Communication pour la réduction de 8€ au salon du livre "Folie des livres" de TF

Lors du salon du livre « Folie des livres » organisé par TF à l'Éclat ce dimanche 5 octobre, certaines familles ont pu bénéficier d'une réduction de 8 € pour leurs enfants, grâce à l'initiative d'enseignants ayant mené des projets l'an dernier. Cependant, il semble que cette information n'ait pas été transmise par tous les enseignants ayant porté ce type de projet.

Ne serait-il pas préférable que la direction de l'école diffuse ce type d'informations?

Réponse de l'école :

L'organisation de ce salon a lieu tous les ans. Les organisateurs passent nous voir discrètement, respectant nos activités très prenantes. Le résultat est de très bonne qualité, nous sommes ravis de cette collaboration. L'année prochaine nous enverrons un message aux familles concernées, ce qui donnera une meilleure visibilité au salon et aux 8 euros offerts.

Les élèves sont répartis dans 13 classes.

1. Evolution des effectifs : ANNEXE 1

Les effectifs sont en baisse.

Est-il possible que le collège Bourgchevreuil de Cesson ou le collège Martin Luther King de Liffré soient aussi des collèges de rattachement ? Cela semblerait plus cohérent car le Lycée Simone Veil de Liffré est un des lycées de rattachement des élèves domiciliés à Thorigné-Fouillard.

2. Le personnel de l'école et les classes : ANNEXE 2

En résumé : 17 enseignants(e)s, 2 enseignantes au Réseau d'aide (RASED), 5 assistants pour élèves en situation de handicap (AES) accompagnent 13 élèves concernés par une reconnaissance MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Pour chaque élève détenteur d'une notification MDPH, une équipe de suivi est organisée 1 fois par an avec la référente à la scolarisation pour faire le bilan sur les aides dont bénéficient l'élève et l'adaptation de son parcours dans l'école. Cette équipe est appelée ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation). Pendant l'année scolaire nous organisons une ESS par élève en situation de handicap soit cette année 14 Équipes de Suivi de Scolarisation.

Il s'agit de « l'école inclusive », c'est l'école qui doit se mettre au service des enfants à besoins éducatifs particuliers. Les enseignants adaptent leur enseignement et leur classe en fonction de la complexité des situations.

Pendant l'année scolaire 2024 2025 nous avons organisé 16 équipes éducatives permettant d'évoquer des élèves en difficulté scolaire temporaire. Ces réunions permettent aux professionnels de se rencontrer et de rencontrer les parents autour du parcours scolaire des élèves.

Question des parents : A-t-on suffisamment d'AESH ?

Un enfant en attente pour une notification MDPH de 6 h / Problème des AESH mutualisés. On a essayé de faire au mieux.

Nous remercions la mairie pour le budget de 1000 euros destinés à financer du matériel spécifique de type tabouret mobile ou paravent.

3. Les projets de l'école

Le projet établi pour les années à venir est le fil rouge de nos choix et actions : ainsi que le rapport de notre évaluation d'école menée en 2023-2024.

Enjeu n°1 : Permettre aux élèves de vivre de belles expériences en partageant ensemble des projets qui s'appuient sur des dynamiques collaboratives. Tirer parti de la dynamique collective.

Enjeu n° 2 : L'égalité en soutenant toutes les perspectives d'avenir. Former des futurs citoyens autonomes et responsables notamment face aux enjeux du développement durable

Les matières particulières

a) Enseignement des langues étrangères :

Toutes les classes étudient la langue anglaise. Les CM1 et CM2 bénéficient d'un apprentissage de l'allemand, possible grâce à des échanges de service.

b) L'éducation physique et sportive

La pratique des activités sportives a repris normalement. Le Label génération 2024 pour des actions en lien avec Terre de Jeux nous ouvrira certainement des perspectives. Cycles Roller CP / Roller et judo CE1 / Gouren (Lutte bretonne) CE2 / Staps CM2 et une classe de CM1.

Les élèves des Grands Prés Verts travailleront sur le Savoir Rouler en proposant aux élèves des activités en rapport avec les blocs de formations obligatoires.

Question des parents :

Piscine : accès des parents accompagnateurs autour des bassins

Les consignes relatives à la présence des parents accompagnateurs autour des bassins diffèrent selon les classes. Certains enseignants autorisent cette présence (sous réserve du port d'un short), tandis que d'autres l'interdisent, en invoquant les mesures liées au plan Vigipirate, qui restreignent également l'accès à la passerelle. Serait-il possible d'avoir la même consigne pour que tous les parents qui accompagnent puissent voir un peu évoluer leur enfant ?

Réponse de l'école :

Accompagnement à la piscine

Il semblerait que les enseignants n'ont pas tous reçu les mêmes consignes des maîtres nageurs concernant l'accès des parents au bassin : nous allons demander à la piscine de clarifier l'accès à la passerelle et surtout au bord du bassin pour favoriser les inscriptions de parents accompagnateurs et l'accompagnement aux toilettes pendant la séance (les parents pieds nus en short ou legging resteraient discrètement sur le côté en attente d'apporter une aide aux professeurs).

Rappel du rôle des parents accompagnateurs :

Les parents accompagnent pour garantir la sécurité de tous les enfants. Chaque enseignant a sa propre organisation, notamment en raison de l'usage des 2 bassins. Si les parents qui accompagnent sont amenés à voir évoluer les élèves et leur enfant, c'est très bien mais ce n'est en rien une obligation ou une priorité.

Accompagner une classe, c'est avant tout une obligation réglementaire de sécurité. Les parents qui se proposent le font bénévolement et sans attente personnelle. Ils s'engagent à se mettre à la disposition des élèves et de l'enseignant responsable de l'organisation afin que tout se passe bien. Nous comprenons tout de même la frustration et essayerons d'y remédier.

Attention :

La prise de photos est interdite sans autorisation de l'enseignant qui souhaite en faire un usage auprès des élèves.

Agrément vélo

Les familles trouvent très positif la mise en place des séances "Savoir rouler" à l'école. Suite à la réunion de rentrée, plusieurs familles s'interrogent sur les dates (ou aimeraient au moins connaître le jour de la semaine) des séances à l'école pour savoir si elles pourront se rendre disponibles et si elles doivent s'organiser pour passer l'agrément.

Réponse de l'école :

L'année scolaire vient de commencer, les séances de savoir rouler ne sont pas encore programmées car elles ne sont pas sources de réservation de car ou d'activités liées à un site culturel. Ces 7 premières semaines permettent de nous projeter en priorité sur les sorties hors des murs avec réservation.

Une demande auprès de l'inspection pour prévoir une date plus tôt que le 4 Mai à Thorigné-Fouillard sera effectuée.

c) Les projets des classes

Ils ont été présentés lors des réunions de rentrée.

4. Le financement des projets

Question des parents :

Participation financière des familles à l'OCCE

Les familles ont des dépenses importantes dues à la rentrée et certaines ne sont plus en capacité de participer à l'OCCE. Serait-il possible de proposer une participation plus tard dans l'année scolaire ou de retarder l'encaissement des chèques ?

Réponse de l'école :

L'école préfère retarder l'encaissement des chèques plutôt qu'attendre un versement tardif. Elle propose un encaissement au 1^{er} novembre.

Accompagnateur des sorties en bus

Lorsqu'une sortie scolaire est organisée à Rennes, les enfants s'y rendent en bus gratuitement grâce à l'utilisation de leur carte Korrigo. Est-ce que les parents accompagnateurs de ces sorties doivent prévoir d'acheter un ticket ou celui-ci est-il pris en charge par l'école?

Réponse de l'école.

Nous sommes conscients de cette faille dans notre organisation. Les enseignants et AESH ont également dû payer leur trajet. Nous allons y remédier en rechargeant des cartes pour les adultes accompagnateurs.

Les projets envisagés en ce cours d'année sont financés par la COOP, alimentée d'une part par les actions de l'APE et les dons volontaires des familles, et d'autre part par la municipalité qui dédie des fonds aux sorties de l'école. Marion CONAN est en charge de la comptabilité de l'OCCE .

Financement Mairie et COOP école : ANNEXE 4

Projection 2025-2026

L'association de parents propose de mener des actions pour aider au financement des projets en ciblant une action, un projet mené par les parents de la cohorte concernée pour voir l'effet direct sur le coût de la sortie ciblée.

Les enseignants réaliseront également des ventes de gâteaux dont le produit sera mis dans une caisse commune pour permettre le financement des sorties de l'année.

Prévisions 2025-2026: ANNEXE 5

Le montant du coût de la sortie avec nuitée pourra également varier selon les bénéfices des actions réalisées par les familles des élèves de CM1. Nous avons entendu la demande de pouvoir réduire ostensiblement le coût de cette sortie, avec un rapport direct lié à l'argent collecté qui sera répercuté auprès de chaque famille.

Le prix sera identique pour tous quelque soient ses revenus, la réduction sera également la même pour tous. Le prix demandé actuellement est fixé à 110 euros (réduction faite de l'aide de la mairie) pour une sortie dont le coût est de 213 euros par élève.

G Sécurité dans l'école, P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et travaux.

a) Sécurité et PPMS

Attention : Actuellement nous sommes en période d'un plan VIGIPIRATE RENFORCE. Nous demandons aux parents de ne pas se regrouper devant les écoles.

Les écoles peuvent être confrontées à des événements ou accidents graves d'origine naturelle, technologique ou à des situations d'urgences particulières : des intrusions ou des attentats...

Chacun doit s'y préparer notamment pour le cas où l'ampleur de l'événement retarderait l'intervention des services de secours. C'est dans cette optique que nous rédigeons des PPMS mis à disposition des services de secours : un P.P.M.S. « Risques majeurs » et un P.P.M.S. « Attentat /Intrusion »

Ces deux documents sont mis à jour chaque année, transmis aux professeurs des écoles, rediscutés en conseil des maîtres. Ils font l'objet d'exercices réguliers qui s'ajoutent aux exercices alerte-incendie.

Un exercice d'alerte attentat / intrusion a eu lieu ce jeudi 3 octobre 2025. Les systèmes d'alerte ont été vérifiés et

fonctionnent parfaitement. Il faudra prévoir la possibilité d'alerte manuelle (un sifflet, un contrôle de la diffusion du message d'alerte dans la classe des voisins)

La sécurisation des écoles ne repose pas que sur la responsabilité des équipes enseignantes. Elle dépend aussi de l'institution, des collectivités et des forces de l'ordre.

L'exercice d'alerte incendie a eu lieu le jeudi 12 septembre 2025 sur les 2 sites : il s'est bien déroulé.

I *Les investissements et travaux d'été*

Question des parents :

État des escaliers côté stade (CP/CE1)

Au niveau du portail des CP/CE1 des Prés Verts, côté stade, les escaliers (rondins + terre tassée) sont assez dangereux. Leur état irrégulier, aggravé par la présence de glands, de feuilles ou par l'humidité, a déjà causé plusieurs chutes. Serait-il possible d'envisager une remise en état ou une amélioration afin de garantir la sécurité de tous ?

Réponse de l'école :

Une demande ATAL a été déposée ainsi qu'en octobre une demande de financement de type investissement 2026. Nous sommes en attente de la mise aux normes.

Réponse de Mme Mahéo :

Un financement est prévu pour les sécuriser. Normalement, tous les mercredis, l'escalier doit être brossé.

Point sur les marquage au sol dans les cours

Les enfants sont très contents d'avoir une nouvelle table de ping-pong et les parents ont remarqué les tracés des points pour se ranger à la rentrée. Qu'en est-il des tracés en couleur prévus dans les 2 cours de récréation : twister, piste de course à pied... et de l'installation d'un banc de l'amitié?

Réponse de Mme Mahéo :

Certaines choses n'ont pas pu être faites cet été (météo ou autre cause).

La pose du « banc du partage » aurait dû être réalisée hier le 12 novembre 2025 mais ce n'est pas encore le cas aux Prés Verts.

Questionnement des parents autour des espaces de jeux et les zones où les garçons dominent (terrain de football..)

Réponse de l'école : Plan fille garçon / l'équipe réfléchit aux futurs espaces notamment avec un marquage pour identifier les zones de jeux.

Question des parents d'élèves :

Point sur les fuites d'eau aux GPV

Suite au 2ème conseil d'école l'année dernière, la toiture des parois en pente en zinc devait être remaniée avant la fin de l'année 2025 (pendant l'été). Cela devait être suivi d'un audit de structure. Il devait également y avoir un audit de structure pour la terrasse au-dessus de la salle informatique et le problème devait être résolu également avant la fin de l'année 2025. Serait-il possible de savoir où en sont ces travaux ?

Réponse de Mme Mahéo :

La toiture a été remaniée cette été, des points de fuite sont sous surveillance. Une fuite est résolue, mais il y en a sûrement une autre avec une origine inconnue en classe 11. Un financement pour la rénovation de la terrasse près de la classe 11 est possible, à faire avant l'extension des GPV en 2026 si possible.

Question des parents d'élèves :

Projet de réorganisation de l'école élémentaire sur un site unique aux GPV. Y a-t-il de nouvelles informations concernant l'avancée du projet d'extension du site des Grands Prés Verts ?

Réponse de Mme Mahéo :

Le concours d'architecte est lancé pour l agrandissement de l'école. Le Maître d'œuvre va être choisi en 2026 : consultation en 2026, pose de la première pierre en 2027. Fin des travaux estimée pour septembre 2028 et première rentrée scolaire prévue dans la foulée

Demandes d'investissement de l'année 2026.

La Directrice présente les demandes d'investissements de l'année 2026 : ANNEXE 6

J Les projets de l'APE

L'association des Parents d'élèves est très active et multiplie les actions :

Boum de rentrée, Vente de chocolats, spectacle de Noël à l'Éclat pour les enfants à partir de 4 ans, spectacle pour les plus petits... Tous les projets de l'année ne sont pas finalisés. Une vente de livres aura lieu au mois de novembre, une vente en faveur du Téléthon, une chasse aux œufs, un objet personnalisé sont encore à l'étude.

Fête de l'école : dernier week-end de juin, le 27 juin.

Boum des cm2 le mardi 30 juin.

Vente de calendriers suite à Photofolie.

Les prochains CE sont programmés les mardi 10 mars et jeudi 11 juin 2026

La majorité des questions posées est prise en compte par l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, conseil levé à 20h40. La Directrice en est désolée et veillera par la suite au respect des horaires.

Signature de la secrétaire : Mme Le Barbu

Signature de la directrice : Louisanne Burlot